

PLÉRIN

Jean-Claude BALANANT
Hubert CHARBONNEAU
Agnès IMBERT
Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes
Marina PASSAIS
Expert-comptable associée

ASSOCIATION C.I.D.F.F. DES COTES D'ARMOR

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES

ET DES FAMILLES DES COTES D'ARMOR

Maison Départementale des Associations

5 Rue Colette Besson

22 000 SAINT-BRIEUC

-
- 1°) - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31/12/2024
2°) - RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

PLÉRIN

Jean-Claude BALANANT
Hubert CHARBONNEAU
Agnès IMBERT
Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes
Marina PASSAIS
Expert-comptable associée

ASSOCIATION C.I.D.F.F. DES COTES D'ARMOR
Maison Départementale des Associations
5 Rue Colette Besson
22000 SAINT BRIEUC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nous avons validé la réalité et la mesure des subventions comptabilisées dans vos comptes annuels au 31 décembre 2024
- Nous avons examiné l'évaluation des provisions pour risques et apprécié la probabilité de réalisation des événements concernés, ainsi que pour déterminer le montant des obligations éventuelles à comptabiliser à la clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par le conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association C.I.D.F.F. des Côtes d'Armor à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PLERIN, le 26 mai 2025

COHESIO - SAS PARIS-DENIS-BALANANT ET ASSOCIES,

Représentée par **Agnès IMBERT**
Commissaire aux comptes

 **COHESIO**
Experts-Comptables
& Commissaires aux Comptes
Avenue du Chalutier Le Forban
BP 419 - 22194 PLERIN Cedex
Tél. 02 96 58 62 10 - Fax 02 96 74 03 10
SAS PARIS-DENIS-BALANANT et Ass. - Siret : 422 805 655
www.cohesio.net

ANNEXE « Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 006	3 006		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 176	7 176		
	Autres immobilisations corporelles	118 829	62 515	56 314	4 915
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	114		114	114
	TOTAL (I)	129 125	72 697	56 428	5 029
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 442		3 442	11 954
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	161 642		161 642	70 921
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	215 486		215 486	260 164
	Charges constatées d'avance	549		549	956
	TOTAL (II)	381 120		381 120	343 995
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	510 245	72 697	437 548	349 024
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				114	114
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	25 000	5 000
	Autres		
	Report à nouveau	121 964	98 511
	Excédent ou déficit de l'exercice	8 088	43 453
	Total des fonds propres (situation nette)	155 053	146 964
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	52 483	968
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	52 483	968
	Total des fonds propres	207 536	147 932
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	88 453	88 261
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	88 453	88 261
Provisions	Provisions pour risques	7 962	11 084
	Provisions pour charges	21 417	22 497
	Total des provisions	29 379	33 581
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 040	9 419
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	90 201	61 693
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 522	1 522
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	11 416	6 615
	Total des dettes	112 179	79 250
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	437 548	349 024
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 088,24	43 453,42
	(1) Dont à moins d'un an	112 179	79 250
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

COMPTA EXPERT SAINT BRIEUC

CIDFF

Page : 5

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	370	300
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	30 875	18 428
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	468 848	421 066
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	14 545	987
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 045	30 203
	Utilisations des fonds dédiés	31 226	40 687
	Autres produits	3	1
Total des produits d'exploitation		561 911	511 672
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	457	
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	74 061	68 320
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 738	1 187
	Salaires et traitements	289 376	228 480
	Charges sociales	86 242	56 322
	Dotation aux amortissements et dépréciations	7 174	1 053
	Dotation aux provisions	7 962	15 396
	Reports en fonds dédiés	88 453	99 957
	Autres charges	4 240	1
Total des charges d'exploitation		561 703	470 715
RESULTAT D'EXPLOITATION		207	40 957

COMPTA EXPERT SAINT BRIEUC

CIDFF

Page : 6

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		207	40 957
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 361	2 204
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 361	2 204
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 361	2 204
RESULTAT COURANT avant impôts		2 568	43 161
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	5 520	327
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		5 520	327
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		35
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			35
RESULTAT EXCEPTIONNEL		5 520	292
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		569 792	514 204
TOTAL DES CHARGES		561 703	470 750
EXCEDENT ou DEFICIT		8 088	43 453
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		33 996	32 017
Prestations en nature		56 520	55 337
Bénévolat			
TOTAL		90 516	87 354
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		56 520	55 337
Prestations			
Personnel bénévole		33 996	32 017
TOTAL		90 516	87 354

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de l'exercice présente un total de **437 548 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 569 792 euros** et un total **charges de 561 703 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 8 088 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12 mois**.

Objet social

Les CIDFF sont des associations loi 1901 ; par ce statut, les CIDFF respectent la règle de non lucrativité et leurs actions s'inscrivent dans une dimension d'utilité sociale. En tant qu'association un CIDFF dispose de statuts conformes au droit associatif, il adhère à la charte d'engagement de la FNCIDFF et respecte des critères d'agrément pour obtenir sa dénomination CIDFF qui lui permet d'exercer des missions complémentaires. Le CIDFF des Côtes d'Armor est agréé par l'état en application du décret n°2015-1745 du 23 décembre 2015 relatif à l'agrément des CIDFF, inséré dans le code de l'action sociale et des familles.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Informer = Connaître ses droits pour les faire valoir
- Informer, orienter, apporter une réponse personnalisée sous forme d'entretien individuel
- Informer sous forme d'actions collectives auprès d'un public diversifié.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles = Combattre un archaïsme social qui entrave la liberté, l'intégrité, la sécurité des femmes victimes
- Ecouter, informer, accompagner les femmes victimes de violences au sein des accueils de proximité répartis par pays sur le département.
- Sensibiliser et former les professionnels-les en partenariat avec les associations ADALEA/ADAJ et le soutien de la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité et du Conseil Départemental.
- Favoriser l'accès à l'emploi pour une véritable autonomie personnelle des femmes :
- Accompagner de manière individualisée et personnalisée vers l'Emploi (BAIE)
- Organiser et optimiser la recherche d'emploi dans le cadre de l'Atelier de Recherche d'Emploi.
- Remobiliser vers l'emploi les femmes bénéficiant des minima sociaux en situation de monoparentalité.
- Favoriser l'élargissement des choix professionnels en particulier lors des actions collectives d'orientation et de découverte des métiers auprès des femmes, action Module Découverte des Métiers.
- Proposer des leviers pour éliminer les stéréotypes : Education et citoyenneté en lien avec les

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

établissements scolaires

- Favoriser le respect et l'égalité entre filles et garçons, mobiliser les jeunes vers une orientation professionnelle diversifiée, promouvoir l'histoire des droits des femmes et lutter contre les discriminations sexistes.

- Diffuser l'égalité entre les femmes et les hommes :

Saisir l'opportunité des journées internationales, nationales et des évènements pour organiser ou participer aux temps forts départementaux.

L'équipe est dotée de 10 salariées en contrat à durée indéterminée pour un équivalent temps plein de 8.45 personnes.

Les principaux financeurs sont :

- DRDFE
- FRCIDFF et FNCIDFF
- Conseil Départemental
- DREETS
- CAF
- ARS
- FONJEP
- EPCI et communes

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de bases et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels

1 an

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage.

(Règlement CRC 2005-09)

- Matériel et outillage	2 à 5 ans
- AAI divers	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Provision pour départ à la retraite

L'association est tenue lors du départ à la retraite d'un salarié de lui verser une indemnité. Le montant des indemnités fait l'objet d'une provision en comptabilité.

Le montant des engagements de retraite de l'ensemble des salariés à la clôture représente, charges sociales comprises (taux retenu = 50%), environ 21 417 € (Ensemble des droits qui serait acquis lors du départ à la retraite (64 ans), calculé de manière actualisée (2%), pondéré par la probabilité de présence de salariés à cette date et reparté de manière linéaire au prorata de l'ancienneté acquise sur l'ancienneté totale estimée à la date de départ).

Autres informations

La provision pour engagement de retraite a été reprise pour un montant de 1 080 €.

Les soldes de subvention FSE demandés sur trois actions sont sous réserve de validation des dossiers de la DREETS. Et en cas de révision de ces dossiers à la baisse le résultat de l'association se trouverait modifié d'autant.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 43 445 € brut en 2024 (attribuée à Mme Baron, directrice du CIDFF).

Les loyers des locaux occupés par le CIDFF sont pris en charge à 100% par le Conseil

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Départemental des Côtes d'Armor pour un montant total de 36 120 €. Ce montant est matérialisé dans des comptes extra-comptables n'impactant pas le résultat.

La valorisation des mises à disposition des locaux de permanences a été comptabilisé pour la somme de 20 400 € pour l'exercice 2024.

Le temps consacré par les bénévoles s'élève à 1 133.20 heures pour l'exercice 2024, soit une valorisation de 33 996 € (30 €/H chargée) contre 37 860 € pour l'année 2023 (base 30 €/H chargée).

Concours publics et subventions

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière). Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Fonds dédiés

L'Art. 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 prévoit que la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Des fonds dédiés ont été provisionnés pour les dépenses qui seront réalisées en 2025. Septs actions sont concernées:

- "Fondation Orange" pour 7 790 € financés par Orange FONDATION.
- "Fonds dédiés Mixité" pour 4 615.00 €
- "Fonds dédiés LEAO 2024" pour 12 000.00 €
- "Fonds dédiés Négoctraining" pour 8 200.00 €
- "Fonds dédiés ARS" pour 8 950 €
- "Don CMB EVNS 22" pour 10 000.00 €
- "Fonds dédiés FR CIDFF Posture Egalitaire" pour 1 600.00 €
- "Fonds dédiés En Voiture Nina et Simone" pour 34 088.00 €

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 000	20 000		25 000
Report à nouveau	98 511	23 453		121 964
Résultat de l'exercice	43 453	8 088	43 453	8 088
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	968			968
Provisions réglementées				
TOTAL	147 932	51 542	43 453	156 020

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	88 261	72 270	72 463	88 453
TOTAL	88 261	72 270	72 463	88 453

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
SUBVENTION ORANGE	7 885	94		7 790
NEOTRAINING	8 200			8 200
MIXITE			4 775	4 775
EVNS 22	57 035	57 035		
2 LEAO 2022 ET 2023	13 599	13 599		
LEAO 2024			12 000	12 000
DONS CMB	383	383		
DONS CMB EVNS			10 000	10 000
FDS 08/03/2023	998	998		
ORANGE FONDATION	161	161		
ARS			10 000	10 000
FR POSTURE EGALITAIRE			1 600	1 600
EN VOITURE NINA ET SIMONE			34 088	34 088
Totalisation	88 261	72 270	72 463	88 453

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	3 006					3 006
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 006					3 006
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 176					7 176
	Instal., agencement, aménagement divers	4 611					4 611
	Matériel de transport			57 621			57 621
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	55 645		55 141		54 189	56 597
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		67 432		112 762		54 189	126 005
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	114					114
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	114					114
TOTAL		70 552		112 762		54 189	129 125

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	3 006			3 006
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 006			3 006
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 176			7 176
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	4 611			4 611
	Matériel de transport		5 088		5 088
	Matériel de bureau, mobilier	50 730	2 086		52 816
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 517	7 174		69 691
TOTAL		65 523	7 174		72 697

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	22 497		1 080	21 417
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	11 084	7 962	11 084	7 962
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	33 581	7 962	12 164	29 379
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		33 581	7 962	12 164	29 379
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			7 962	12 164	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	114	114	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 442	3 442	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	161 294	161 294	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	348	348	
	Charges constatées d'avances	549	549	
TOTAL DES CREANCES		165 748	165 748	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 040	9 040		
	Personnel et comptes rattachés	33 074	33 074		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 266	54 266		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 861	2 861		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 522	1 522		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	99 869	99 869		
TOTAL DES DETTES		200 633	200 633		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Effectif moyen

		31/12/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés		7	
	Ouvriers			
	TOTAL		8	

--

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		341	(341)	-100,00
Dettes fiscales et sociales	45 451	35 991	9 460	26,28
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	45 451	36 332	9 119	25,10

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	480	480		
Autres créances		70 921	(70 921)	-100,00
TOTAL	480	71 401	(70 921)	-99,33

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	549	956	(407)	-42,56
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	549	956	(407)	-42,56

PLÉRIN

Jean-Claude **BALANANT**
Hubert **CHARBONNEAU**
Agnès **IMBERT**
Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes
Marina **PASSAIS**
Expert-comptable associée

ASSOCIATION C.I.D.F.F. DES COTES D'ARMOR

Maison Départementale des Associations

5 Rue Colette Besson

22000 SAINT BRIEUC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.I.D.F.F. des Côtes d'Armor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association C.I.D.F.F. des Côtes d'Armor à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions entre votre association et le Conseil Départemental :

- Nature de la convention avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Subvention de fonctionnement pour un montant total de 30 475 €.

Personne concernée : Madame Christine ORAIN membre du Conseil d'Administration sur la période clôturant au 31/12/2024.

Fait à Plérin, le 26 mai 2025

COHESIO - SAS PARIS-DENIS-BALANANT ET ASSOCIES,

Représentée par **Agnès IMBERT**

Commissaire aux comptes



COHESIO

Experts-Comptables
& Commissaires aux Comptes

Avenue du Chalutier Le Forban

BP 419 - 22194 PLERIN Cedex

Tél. 02 96 58 62 10 - Fax 02 96 74 63 10

SAS PARIS-DENIS-BALANANT et ASS - Siret : 422 805 655

www.cohesio.net